

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

~~~~~

Date de convocation : 16 Octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le 23 Octobre à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BLANCHOIN Eliane, JOUVE André, HILAIRE Christine, GLAZEWSKI Nathalie, MOURIER Patrick, UBASSY Robert, MASSIBOT Michelle, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** DUFFAU Pierre, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, DAYDE Francis, POURRAZ Mylène, CHAMPEAU Alain.

Procuration de DAYDE Francis à GROSSET Jean-Marie, de DUFFAU Pierre à HILAIRE Christine, de SANCHEZ DEL VALLE Rafael à MOURIER Patrick, de POURRAZ Mylène à BOUTEILLON Malorie.

Madame Christine HILAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 24 Juillet 2017 est approuvé après lecture.

## **1) Communauté de communes Enclave des Papes et Pays de Grignan : Compétence Electrification - Adhésion au Syndicat d'Electrification Vauclusien**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 6 avril 2017, la Communauté de Communes Enclave-des-Papes Pays de Grignan, a restitué aux communes de Grillon, Richerenches et Visan, les compétences d'électrification rurale et d'éclairage public.

M. le Maire propose donc d'adhérer au Syndicat d'électrification Vauclusien afin de transférer la compétence « Electrification rurale » conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord à l'adhésion au Syndicat d'Electrification Vauclusien,
- Accepte le transfert de la compétence électrification rurale.

## **2) Convention Carte Temps Libre avec la CAF de Vaucluse**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la carte temps libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.

La Carte Temps Libre est une aide à la famille. Il s'agit d'un dispositif propre à la CAF de Vaucluse. Il est complémentaire au contrat enfance jeunesse national.

Les structures doivent avoir reçu une « labellisation » par le comité de pilotage local du Contrat Enfance Jeunesse.

Il s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans.

Le dispositif « Carte Temps Libre » met en œuvre le principe de la détermination de deux enveloppes financières, abondées à hauteur de 50% par la commune et à hauteur de 50 % par la CAF en faveur des allocataires du régime général.

La CAF de Vaucluse propose la signature d'une nouvelle convention assortie d'un avenant financier déterminant le calibrage des enveloppes pour une durée d'un an à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018.

Le Conseil après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette nouvelle convention.

Pour information l'enveloppe 2016 a été utilisée pour un montant de 424 € (soit 212 € de la CAF et 212 € pour la commune).

Pour l'année 2018 l'enveloppe financière resterait identique soit 500 € pour la CAF et 500 € pour la commune.

## **3) Convention de service avec AGC Loisirs**

Suite à la réorganisation et à la prise en charge par la commune de la gestion du CLAE, il est nécessaire de formaliser une convention avec l'Association AGC Loisirs de Valréas. Cette association organise l'encadrement du temps méridien, du périscolaire et extra scolaire, ainsi que le point infos pour un coût horaire de 16,50 €.

## **4) Décision Modificative n°1 : FPIC**

Comme les années précédentes, l'enveloppe prévue pour le FPIC est insuffisante. Pour un budget primitif de 11 000 €, le FPIC de la commune s'élève à 14 244 € soit un manque de 3 244 €. Cette somme sera approvisionnée par l'article des dépenses imprévues.

## **5) Questions diverses**

### **- Bibliothèque et Salle multi activités:**

La construction de la nouvelle Bibliothèque sera financée à 76 % avec un montant de travaux estimés à 289 000 €, avec des subventions de l'Etat suivantes : 101 150,00 € de D.G.D. (Dotation Générale de Décentralisation), 60 603,00 € dans le cadre du contrat de ruralité, du Conseil Régional de 38 280,00 € et du Conseil Départemental de 20 000,00 €. La part communale s'élève à 68 997,00 €.

Concernant la salle multi activités à l'Ecole, pour estimation des travaux à 404 000,00 € (hors honoraires) ce projet sera financé à 70 % avec une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 141 400,00 €, de 70 336,00 € au titre du contrat de Ruralité, 10 000,00 € de réserve parlementaire et 63 300,00 € du Conseil Départemental au titre de la contractualisation 2017.

Compte tenu du financement de ces deux projets, les travaux seront lancés conjointement au printemps et permettront une meilleure négociation des marchés de travaux.

- P.L.U. : une réunion avec les personnes publiques associées s'est déroulée le 10 octobre 2017. L'ARS a mis l'accent sur la nécessité d'avoir une seconde ressource en eau. Les services de l'Etat ont estimé que le PADD (Projet de Développement et d'Aménagement Durables) était bien en phase avec la réglementation. Une réunion avec les agriculteurs sera organisée fin novembre et la 1<sup>ère</sup> réunion publique aura lieu lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Ensuite, le conseil municipal entérinera le PADD.

- Logement au dessus de l'Épicerie : le chantier a 15 jours d'avance. Les réunions de chantier ont lieu les mercredis à 9 h sauf pour le 1<sup>er</sup> et 11 novembre les réunions sont décalées au mardi.

- Épicerie : suite à sa fermeture la recherche d'un repreneur a été confiée à un liquidateur judiciaire. Après 3 mois, s'il n'y a pas de repreneur l'affaire sera vendue aux enchères.

Une personne s'est manifestée pour une éventuelle reprise mais pas dans les conditions proposées par le liquidateur.

Affaire à suivre....

- Délégations des services publics Eau potable et Assainissement : deux entreprises ont répondues à l'appel d'offres. Or, aujourd'hui les deux sont sensiblement au dessus des tarifs actuels. Une rencontre avec les deux sociétés est organisée afin de faire baisser leurs propositions. Le vote final de la D.S.P. par le conseil municipal aura lieu fin novembre, début décembre.

- Voirie 2017 : M. André JOUVE annonce que les travaux se sont achevés malgré quelques soucis chemin de Saint Martin. L'enveloppe budgétaire a été respectée avec un travail bien fait.

M. Jacques SZABO trouve que les travaux faits chemin d'Authèze sont plutôt bizarres. Il estime dommage de ne pas avoir fait des tronçons avec des arrêts francs.

M. le Maire confirme qu'il a été choisi de goudronner les parties les plus endommagées.

M. André JOUVE explique qu'avec une enveloppe de 100 000 € il fallait faire des choix.

- Mme Odile FORD demande l'installation d'un panneau voie sans issue Chemin de Saint Martin et la limitation de la vitesse car les motos empruntent cette voie avec une vitesse excessive.

- Eglise : la restauration du tableau Saint Sébastien estimé à 12 000 € a reçu les notifications des subventions soit 3 616 € du Conseil Régional et 4 700 € du Conseil Départemental. Les travaux de restauration seront commandés.

- Agence Postale Communale : l'affaire suit son cours. L'installation de l'agence en mairie aura lieu début janvier et la résiliation du bail des locaux actuels sera effective le 31 janvier 2018.

M. le Maire explique que les locaux ont été visités et il sera question du devenir de ce bâtiment. Les travaux pour le transformer en logement seront relativement coûteux et importants. L'agencement pour une transformation en logement n'est pas évidente compte tenu de la configuration (pas de salle de bain, de cuisine, balcon qui donne accès sur le logement du dessus, etc...). Par contre, pour l'installation d'un commerce les aménagements nécessaires seraient moindres. Ce local mesure environ 90 m<sup>2</sup> et la Poste se charge de déménager les bureaux actuels et de remettre au propre.

Concernant, l'agence postale communale la Poste fournit les bureaux et le matériel neuf.

Mme Sylvie BERGERET estime qu'il serait préférable de créer un logement plutôt qu'un commerce car la commune possède déjà l'Épicerie qui aujourd'hui est vide.

- Mme Christine HILAIRE rappelle que le marché de Noël aura lieu le 16 décembre, et comme les autres années elle sollicite les bonnes volontés pour la distribution des flyers.

Le Téléthon aura lieu le 8 et 9 décembre.

- Mme Eliane BLANCHOIN informe qu'un nouveau service proposé par l'Association d'Aide aux familles, pour le transport des personnes âgées sur Valréas deux fois par semaine va débuter en janvier 2018. Ce service sera gratuit pour les personnes de plus de 60 ans. La commune est en attente du coût que la commune prendrait en charge pour le transport du mercredi. Par contre, l'Association d'aide aux Familles prendra à sa charge celui du vendredi matin. 5 à 6 Grillonnais ont fait savoir qu'ils étaient intéressés.

Mme Eliane BLANCHOIN rappelle que, comme les années précédentes, début décembre aura lieu la distribution des colis de Noël offerts aux aînés.

Le concert annuel des Grillons Chantants aura lieu le 5 novembre à 16h à la salle des Fêtes et la veille au Temple de la Ville de Nyons. L'Assemblée Générale des Grillons Chantants est prévue le 11 décembre à 10h.

- M. Jacques SZABO présente les remerciements de l'association Randolance pour le prêt de la salle du 3<sup>ème</sup> âge et de la sono pour leur Assemblée Générale.

- Mme Christine HILAIRE profite de remercier l'implication de l'association Randolance pour la Marche de l'Enclave.

- Mme Odile FORD demande des explications sur la tranchée faite sur la route départementale. Elle signale les réclamations sur la pollution venant de l'usine GERFLOR par vent du sud sur le Quartier Saint Martin avec des odeurs et le dépôt de matière blanche.

M. le Maire répond qu'il n'est pas informé sur les travaux faits sur la départementale.

Par contre, concernant l'entreprise GERFLOR, suite à un entretien avec le Directeur, M. le Maire a appris que leur nouvelle installation au gaz sera en service la semaine prochaine. Pour les odeurs, le Directeur de GERFLOR est surpris et pour les matières blanches M. le Maire le rappellera pour en savoir plus.

- Mme Odile FORD signale des odeurs d'essence vers la pharmacie.

M. le Maire explique que la société SAUR a été alertée mais les causes sont inconnues.

- Mme Odile FORD rappelle que les feux sont interdits

- Mme le Maire informe que les pompiers sont intervenus la semaine dernière et que la réglementation a été rappelée.

- Musicales : l'Assemblée Générale aura lieu le 18 novembre à 14h30 dans la salle des associations. De nouvelles bonnes volontés sont recherchées pour aider cette association en difficulté.

- Mme Malorie BOUTEILLON rappelle que le Comité des Festivités organise Halloween le 31 octobre avec concours de déguisements.

- Elle fait remarquer les problèmes du débordement des poubelles Place des Escourneaux.

M. le Maire explique que l'Entreprise Nicolin ne remplit pas les conditions du contrat car le cahier des charges prévoyait autant de passages que nécessaire alors qu'aujourd'hui un seul passage est fait. Le contrat doit être relancé fin 2018.

- M. Robert UBASSY informe que l'Assemblée Générale des Grillons d'Automne aura lieu à la salle des Fêtes le 27 janvier à 14h30.

- Il rappelle que les cyprès de M. Escalier gênent le passage du chemin et signale des tranchées ?????

- Jardins partagés : 3 personnes seraient intéressées.

- Poulailier de M. VERNET : les travaux devraient débuter puisque M. VERNET a reçu l'accord de sa banque.

M. le Maire informe que des habitants de Colonzelle ont envoyé une pétition au Préfet. Sauf que cette pétition n'indique aucune adresse pour la réponse....

- M. le Maire s'étonne que ces odeurs viennent des poulaillers et se pose la question si la station d'épuration de Colonzelle ne serait pas plutôt en cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET